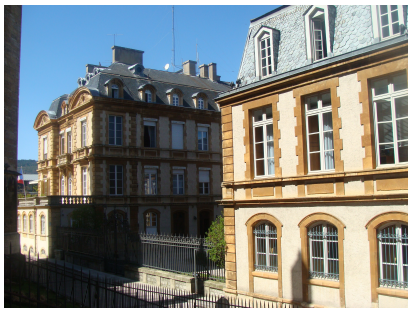

visières

SDIS

C.O.D. virtuel

A.R.S.

dépistage

gel

plan de continuité

cellule d'appui à l'isolement

MASQUES

cellule d'information

PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# La Lettre
# des services de l'État en Lozère

**N° 2 - août 2020**

**Spécial COVID - l'État et la crise sanitaire**

# Sommaire


- L'édito de la préfète
- L'anticipation de la crise
- Le centre opérationnel départemental (C.O.D.) virtuel
    - Mise en télétravail
    - Traitement de l'information
    - Prévention des délits
- L'accompagnement de la gestion sanitaire avec les professionnels de santé
    - Dépitage et isolement
    - Contrôle
    - Implication de tous les acteurs
    - Préparation de la sortie de crise
- L'approvisionnement en matériel de protection sanitaire
- Le dialogue avec les élus

# Édito

Mesdames, Messieurs,

Nous voici désormais entrés résolument dans la troisième phase du déconfinement. Alors que le danger épidémique se fait moins menaçant, mais que des résurgences de contamination, ici ou là en France, nous incitent cependant à ne pas endormir notre vigilance, je souhaitais partager avec vous le travail que l'État a mené, tout au long de la crise, dans la gestion du volet sanitaire.

Dès les premiers signaux, et avant même que le confinement ne soit décrété, l'État en Lozère a lancé une phase préparatoire de concertation et d'anticipation pour pallier une activité dégradée de ses services. Il a dû, malgré des conditions de travail difficiles et des effectifs réduits, assurer une coordination interne afin de traiter les urgences et les dossiers prioritaires avec la même rigueur et la même réactivité qu'en période préépidémique. Cette coordination devait aussi se faire avec les acteurs extérieurs, dont l'action sur le territoire a permis de garder un maillage fin et une remarquable capacité de détection des cas, en dépit de la raréfaction des déplacements.

La question logistique a été traitée avec le plus grand professionnalisme. L'État a soutenu les initiatives de dépistage et de production de masques, visières et gel hydroalcoolique. Il a même distribué très largement, sur ses stocks, aux différents acteurs du territoire, en veillant notamment d'abord à la protection des plus fragiles.

Enfin, l'État a su assurer la continuité de ses services essentiels. En période de crise, ce sont les plus vulnérables qui, les premiers, voient leur conditions de vie se détériorer : la continuité de l'État est pour eux une garantie face aux dégradations de leur quotidien. L'État restera pleinement mobilisé dans la suite de cette crise et saura toujours faire front, quelle que soit l'issue épidémiologique que l'avenir nous réserve.

**Valérie HATSCH**
Préfète de la Lozère

## Durant la crise, l'État se donne pour mission prioritaire de protéger ses citoyens et de maintenir la continuité de ses services. À cet effet, il :

### Anticipe la crise afin de préparer une réponse déjà structurée, tout en gardant une certaine souplesse de réaction dans un contexte fortement évolutif

Un plan de gestion de crise est rédigé en amont, déclinant l'ensemble des actions à entreprendre à chaque stade de l'épidémie.

La préfecture se concerte régulièrement avec les élus du territoire, afin d'agir en coopération étroite sur tous les sujets.

### Réorganise le fonctionnement de ses services autour d'un centre opérationnel départemental (C.O.D.) virtuel

#### Mise en télétravail

Pour des raisons sanitaires, les services de l'État basculent en télétravail, ce qui nécessite l'élaboration rapide et efficiente de nouvelles procédures de travail ainsi qu'un plan de continuité d'activité.

Des audioconférences quotidiennes sont organisées dans le cadre d'un C.O.D. virtuel, pratique totalement inédite permettant de coordonner tous les acteurs impliqués.

Chaque service de l'État est tenu de faire remonter un point de situation quoditien, de façon à ce qu'aucun évènement n'échappe à la vigilance de crise.

#### Traitement de l'information

Une cellule d'information de crise (C.I.C.) est montée immédiatement pour répondre aux questions des administrés et les accompagner dans leur démarche. Forte de 10 agents, cette cellule activée en continu permet de traiter jusqu'à 50 appels quotidiens et de rassurer le public sur ses incertitudes concernant les déplacements et les activités professionnelles.

Une réunion d'information avec les élus ainsi qu'une réunion avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire sont tenues une fois par semaine, en vue d'harmoniser les réponses et de garder des capteurs de terrain faisant remonter toute situation d'urgence nécessitant une intervention rapide.

## Prévention des délits

La préfecture lance l'Opération tranquillité commerce/ entreprise pour les établissements obligés de fermer leurs locaux, afin de les protéger des effractions et dégradations.

À travers son soutien au centre d'information sur les droits des Femmes et des familles, la préfecture s'assure d'une vigilance maximale, durant le confinement, sur les signalements de violences intrafamiliales.

## Accompagne la gestion sanitaire avec les professionnels de santé pour réagir immédiatement à la détection de signaux épidémiologiques

## Dépistage et isolement

Une coordination pilotée par l'État avec l'Agence régionale de santé et le groupement hospitalier de territoire (G.H.T.) permet de gérer au quotidien les cas suspects, d'organiser les prélèvements, d'isoler et de suivre de près les cas contacts et d'assurer une transparence totale durant la crise en communiquant les résultats en temps réel.

En particulier, la mobilisation est totale avec les pompiers et le G.H.T. pour dépister dans les établissements d'hébergement pour personnes handicapées ou personnes âgées dépendantes, dont les publics sont particulièrement fragiles.

La cellule d'appui à l'isolement est activée avec la Croix-Rouge afin d'assurer le relais des centres d'hébergement pour les cas avérés. Par ailleurs, un centre d'hébergement spécial est préparé par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations pour anticiper une éventuelle recrudescence rapide des cas.

Un centre COVID+ est également monté avec l'intervention d'un médecin et l'appui du service départemental d'incendie et de secours, en cas de nécessité de dépistage massif.

## Contrôle

La police et la gendarmerie se mobilisent pour faire respecter les mesures sanitaires imposées, le faible nombre de verbalisations soulignant la civilité des Lozériennes et Lozériens mais également le remarquable travail de pédagogie effectué par les forces de l'ordre.

## Implication de tous les acteurs

La préfecture relaie massivement, afin que tous les publics en aient connaissance, la campagne nationale d'information sur les gestes barrières et les réflexes en cas de suspicion de COVID-19.
Elle lance également un appel général au volontariat (infirmières, professionnels de santé) afin de constituer une réserve sanitaire.
8 établissements restent ouverts pour accueillir les enfants scolarisés des personnels prioritaires (soignants notamment) et la Caisse commune de Sécurité sociale (C.C.S.S.) de la Lozère organise l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Une cinquantaine d'enfants sont ainsi pris en charge pour que les agentes et agents indispensables à la lutte contre l'épidémie puissent continuer leur travail.

## Préparation de la sortie de crise

À chacune des trois phases du « déconfinement », les services de l'État élaborent une stratégie locale progressive et au plus près des besoins du territoire.

## Situation dans les hôpitaux

Avec la propagation de l'épidémie et la confirmation de premiers cas positifs de COVID-19 dans le département, le G.H.T. tient un rôle majeur par sa capacité de réponse sanitaire, tant par l'organisation du parcours des malades dans les hôpitaux que par le soutien logistique à la médecine de ville. Jean-Claude LUCENO, directeur du centre hospitalier de Mende et président du groupement, ainsi que le Dr Didier PUTOD, référent du pôle de santé publique, manifestent alors un engagement, une disponibilité et une anticipation remarquables.

## Approvisionne et soutient le département en matériel de protection sanitaire (masques, visières, gel hydroalcoolique)

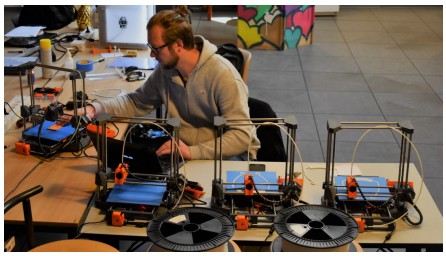

À la suite de l'initiative d'associations et de l'Éducation nationale dans la production de visières avec des imprimantes 3D pour les professionnels en première ligne, l'État se mobilise pour faciliter les débouchés de cette nouvelle production et assurer la bonne distribution du matériel. De même, l'État est présent pour épauler l'entreprise Crodarom, qui a développé un gel hydroalcoolique.

Les services de l'État entreprennent une distribution de masques à grande échelle, sur des stocks prévus à cet effet : 3 000 au conseil départemental, 550 aux associations, 500 à la Mission locale et 400 à la Chambre de métiers et de l'artisanat.
Concernant les mairies, la préfecture flèche notamment une partie des masques pour les personnes précaires (leur nombre a été évalué en concertation avec la C.C.S.S.).

Acteur des solidarités au quotidien, le conseil départemental s'associe dès le mois d'avril à une entreprise lozérienne de renom, l'Atelier Tuffery à Florac Trois Rivières, pour fabriquer et distribuer un masque en tissu lavable et réutilisable par personne à travers tout le département. « Un masque pour chaque Lozérien » figure au rang de ces initaitves de collectivités, d'entreprises et de simples particuliers qui ont soutenu l'effort national de production de matériel sanitaire.

Sur tous ses réseaux, la préfecture relaie l'appel national au don de masques afin que les personnels prioritaires, en première ligne, en soient équipés.

## Dialogue à chaque étape avec les élus, les forces vives du territoire, pour valoriser les initiatives et agir au plus près des Lozériennes et Lozériens

Le dialogue avec les parlementaires de la Lozère, engagé dès la prise de fonction de la préfète, s'est approfondi avec des réunions de travail régulières sur tous les sujets liés à l'épidémie. Lors de leur venue à la préfecture, Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, député de la Lozère, et Guylène PANTEL, sénatrice de la Lozère, ont apporté à chaque fois des éclairages précieux, nourris de leurs contacts permanents avec les citoyennes et les citoyens du département. Les échanges avec les parlementaires ont notamment conduit à une anticipation forte des problématiques des secteurs agricole et touristique en sortie de crise.

La préfecture s'est mobilisée pour organiser au plus près du terrain une distribution de masques aux publics vulnérables, aux personnes isolées identifiées par les mairies.
Cette distribution nécessitait plusieurs interventions à travers le département, aux côtés d'un acteur de confiance : le conseil départemental s'est montré à la hauteur de ce défi et a organisé les distributions aux centres médicosociaux et aux établissements d'hébergement.

En assurant une relation continue et proactive avec les maires de Lozère, l'État a investi le tandem préfet–maire que mettait en avant le président de la République durant la crise. Les exécutifs locaux ont poursuivi leur activité malgré l'épidémie et ont répondu présent sur chaque thème qu'ils ont traité en partage avec la préfecture : la réouverture des agences postales communales bien sûr, partout où les effectifs de La Poste le permettaient, le maintien de tous les marchés alimentaires également, ainsi que la réouverture progressive des lacs et plans d'eau à l'heure du déconfinement dans les meilleures conditions.

Jacques BLANC, président de l'association des maires, élus et adjoints de Lozère (ADM48), s'est fait le relais des réflexions et décisions de la préfecture auprès des maires, devenant ainsi un interlocuteur privilégié de l'État local durant la gestion de crise tout comme en sortie de crise.

En matière économique, avec pour objectif de prendre en compte le plus rapidement possible les difficultés et les attentes des entreprises du département, les services de l'État ont su mettre à profit les compétences et les réseaux des chambres consulaires de la Lozère : la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers et de l'artisanat, toutes trois opérationnelles durant la crise grâce aux nouvelles technologies de communication.

Sur des sujets aussi divers que l'activité partielle en confinement, l'attractivité touristique au déconfinement ou encore le soutien aux indépendants, nombreux en Lozère, la préfète et les présidents des trois chambres ont organisé le dialogue entre secteur privé et secteur public.

# J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

## Jour J

**Je ressens des symptômes du COVID-19** (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)

**J'appelle un médecin dès le début des symptômes.** Il me prescrit test, masque et arrêt de travail

**Je m'isole chez moi** Je porte un masque

**Je prends RDV pour un dépistage COVID**

**Je me présente au lieu d'examen,** avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque

**Un professionnel de santé me fait le test COVID-19**

## J +1

**Je reçois les résultats de mon test COVID-19**

**Mon test est positif**
Je suis porteur du COVID-19
L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre

**Mon test est négatif**
Je ne suis pas porteur du COVID-19

**Je m'isole chez moi** jusqu'à ma guérison complète
Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

**Fin de l'isolement :** je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

**Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison**

Directrice de la publication : Valérie HATSCH – Préfète de la Lozère
Préfecture – Bureau de la représentation de l'État / Communication
Téléphone : 04.66.49.60.00
Nous suivre en ligne : site internet : www.lozere.gouv.fr